



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013 Compte Rendu

(Convocation du 19/11/2013)

Présents : Mmes SEYCHELLES Véronique, VERGER Bernadette, MM. ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, DURAND Eric, DURAND Marcel, GADOU Eric, MERLOZ Hervé, TUFFIER Jean-François.

Excusés : LEROY Marylène

Pouvoirs : LEROY Marylène (Pouvoir à VERGER Bernadette)

Absents : CARRE Christophe, CHAUDIER Eric, GULLON-NEYRIN Nathalie

Monsieur MERLOZ Hervé est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20 h 30 par Marcel DURAND, le Maire.

Compte-rendu des adjoints

- Jeunesse, scolaire, social et communication (Jean-François TUFFIER)
 - Rythmes scolaires 2014 (Délibération n°2013/036)

Jean-François TUFFIER adjoint aux affaires scolaires présente au conseil municipal l'étude menée par la commission en charge de l'aménagement des rythmes scolaires.

Il commente le tableau de synthèse de l'enquête à laquelle ont répondu 63 familles, soit 80% des familles et 85 % des enfants scolarisés en 2013.

Après examen, études et échanges sur le sujet le conseil municipal émet l'avis suivant:

"Le conseil municipal est contre la réforme du rythme scolaire qui ne tient pas compte de l'enfant; qui crée une inégalité entre service public et écoles privées qui n'appliquent pas cette réforme ou d'une façon différente en réduisant les vacances scolaires.

Les conséquences en sont une fatigue accrue de l'enfant dès le jeudi et le risque du départ d'enfant vers le privé entraînant de ce fait des fermetures de classes.

En conclusion, le conseil municipal de Doissin serait favorable à la réduction des vacances scolaires avec maintien de la semaine de 4 jours avec toutefois ajout des activités périscolaires pour un développement et une ouverture des enfants à l'extérieur".

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la demi-journée supplémentaire d'école.

Le résultat du vote est le suivant :

Mercredi matin :

Pour : 5 Contre : 5 Abstention : 0

Samedi matin :

Pour : 4 Contre : 5 Abstention : 1

Le conseil municipal à sa majorité décide donc la mise en place des cours le mercredi matin.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer l'horaire de fin des cours de l'après midi.

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

⇒ **FIXER** la fin des cours à 15h45 et la mise en place des Activités Périscolaires de 15h45 à 16h30.

Par ailleurs, le conseil municipal demande le maintien de la pause méridienne dans sa totalité, soit 2h00; sans possibilité d'Activités Pédagogiques Complémentaires pendant cette pause.

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

○ Finances, économie (Jean-François TUFFIER)

▪ Décision modificative n°1 : Virement de crédit de l'article 2313 à l'article 202

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais documents d'urbanisme		20 000,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		20 000,00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	20 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	

Après échanges, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Prochaine réunion : Lundi 16 décembre 2013 à 20h30